



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10-02-2026 /

Dossier complet le : 10-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013304/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un crematorium pour animaux domestiques de faible capacite sur le commune de Contes (06390)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LES COMPAGNONS DE LA BAIE DES

Raison sociale

LES COMPAGNONS DE LA BAIE DES

N° SIRET

98995699000018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GRASSART

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'un crematorium animalier de faible capacité dans un local industriel existant d'une surface de 248m² comprenant un espace technique (225m²), un espace administratif (23m²). Le crematorium sera installé dans la ZAC la roseyre, 997 chemin de la roseyre RD 15 06390 Contes. Le parking privé existant de 4 places sera dédié à l'activité (40m²).

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une demande nouvelle et croissante concernant la crémation animale. Il suit l'évolution sociétale vis-à-vis des animaux domestiques reconnus comme "être vivant doté de sensibilité" selon l'article 515-14 du code civil. Les familles souffrent d'un manque d'infrastructure de proximité. En effet, le crematorium le plus proche se situe à Vallauris (06) à 41 km à l'ouest du projet, le suivant à Cuers (83) à 108 km et le troisième à Gardanne (13) à 191 km. Selon l'étude de marche réalisée, nous estimons à 150 000 animaux domestiques dans notre zone de chalandise (35 km de rayon autour de Contes, soit de Cagnes-sur-Mer vers Menton en passant par Plan-du-Var). Le temps de vie moyen d'un animal de compagnie est de 10 ans, soit environ 15 000 décès par an. Actuellement, ce sont les vétérinaires qui servent de zone tampon entre le moment du décès et la crémation. Le plus gros intervenant vient, quand il peut, de Gardanne. Nous estimons que 90 % des propriétaires choisissent la crémation par rapport à l'inhumation pour leur animal. Nos installations déchargeront les chambres froides des professionnels en faisant des enlèvements quotidiens. Les communes, les refuges, les forces de l'ordre et les particuliers pourront également faire appel à nos services pour une prise en charge

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de crematorium animalier s'implante en lieu et place d'une ancienne menuiserie. Aucune construction nouvelle, ni extension d'annexe ou bâtiment existant, ni démolition n'est envisagée. Le projet ne prévoit pas non plus la création de structure ouverte (auvent), et ni d'ouvertures sur bâtiment existant. Aucune imperméabilisation supplémentaire n'est prévue. Début des travaux d'aménagement des locaux dès le 1er semestre 2026. Essais et mise en service à compter de l'obtention de l'arrêté.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le crematorium aura une activité annuelle estimée entre 4000 et 5000 cremations par an selon le prévisionnel suivant: -Cremations collectives environ 2400/an -Cremations individuelles environ 1800/an. Le crematorium comprendra un four installé dans un local dédié avec paroi coupe-feu (2h), adossé à une salle des cendres où seront pulvérisées et stockées les cendres après cremation. Le crematorium est implanté sur la ZAC de la roseyre à Contes et sera accessible par la route départementale 15 au niveau du 997 chemin de la roseyre. Le site sera ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 18h00 et sera fermé la nuit, dimanches et jours fériés. L'effectif total sera de 2 personnes (les porteurs de projet). Le transport des cadavres d'animaux sera effectué par un véhicule fermé, dans des containers plastiques étanches, fermés et faciles d'entretien et de désinfection. Les dépouilles seront conservées dans des cellules à température négatives (-14°) dans des housses étanches et identifiées. Il est important de noter que seuls les cadavres d'animaux seront collectés, aucun déchet à risque infectieux dits DASRI ne sera admis dans l'installation. Le sol sera étanche ; aucun produit, quel que soit la nature, ne s'infiltrera dans le sol. Le four utilise "PET 200" (cf. annexe 12) s'inscrit en conformité avec les valeurs limites d'émissions (VLE) de l'arrêté du 06 juin 2018 relatifs à la cremation des cadavres d'animaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique 2740 de la nomenclature ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale de la parcelle (000/BY/0094) Surface affectée au crematorium Parking privé	(427, m²) (248, m²) (40, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 997 Voie : Route de la Roseyre

Lieu-dit :

Localité : 997 Route de la Roseyre 06390 Contes

Code postal : 06390 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 7°19'49"E Lat. : 43°47'17"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Contes approuve le 24/01/2019 - Parcelle classée Uza : Zone activités économiques, activités industrielles

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Au plus pres : ZNIEFF "Mont Macaron - Mont de l'Ubac" a environ 300 m a l'ouest du projet ZNIEFF "Foret de Blausasc" a environ 1,2 km a l'est du projet
En zone de montagne ?	☒	☐	Contes est identifie comme appartenant a la "frange sud de la zone montagne"
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBBE 06 2024-2029 (4eme echeance) Le projet est sous l'influence de la RD15 classée voie bruyante de catégorie 3 (100 m de part et d'autre)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN inondation et PPR mouvements de terrain approuvés le 17 novembre 1999 (révision n°1 approuvée le 12/11/2010). Le site du projet est hors aléas des PPR approuvés. Le site est hors zonage du PAC Risques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La révision du PPR inondation a été prescrite le 25/03/2020. La DDTM06 (SDRS/PRNT) a été consultée pour demande d'informations sur le règlement et zonage du PPR en cours (cf. Annexe 8).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site du projet est hors servitude liée à un périmètre de protection de captage (AS1)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se localise a environ 5 km au sud du projet ; il s'agit de la ZSC "Corniche de La Riviera".
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se localise a environ 3 km au nord-ouest ; il s'agit des "Ruines de l'ancien village et du chateau feudal a Chateauneuf de Contes".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau sera prise depuis le reseau potable pour une utilisation domestique (WC, douche, lavabo...). Il n'y a pas d'eau pour le process de l'activite du crematorium.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucune excavation, ni demolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les installations ne necessitent aucune ressource supplementaire
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle est quasiment totalement impermeabilisee
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est hors zonage du PAC Risques technologiques "USINE BRENNITAG"
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet est hors aleas des PPR approuves mais en alea modere du PPR inondation en cours de revision. Le projet de crematorium animalier est compatible avec les principes generaux de la "zone bleue hors centre urbain" du projet de revision du PPRN inondation. (cf. Annexe 8).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les emissions atmospheriques respectent les taux legaux fixes par l'article 26 de l'arrete du 6/6/2018 et donc aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les entreprises voisines ne sont pas susceptibles d'engendrer du risque sanitaire pour le personnel de l'activite du creamtorium.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le transport des dépouilles engendrera des rotations de notre ambulance animalière de type VL <3.5t dans la journée environ 4 rotations par jour. L'arrivée et le départ du personnel (2 personnes) également 1 fois par jour
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le crematorium ne dégage pas d'odeur, il est équipé d'une chambre de post-combustion à 850°C retenant les gazs deux secondes permettant d'aneantir les odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le crematorium fonctionnera pendant les périodes diurnes. L'éclairage sera uniquement à l'intérieur du bâtiment.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les émissions de la cheminée seront filtrées permettant de se conformer à la réglementation en vigueur (arrêté du 06/06/2018) À la mise en service des mesures seront faites pour vérifier le respect de valeurs, puis tous les 6 mois. Le four sera équipé de capteurs de mesures continus. Les caractéristiques du four "PET 200" sont présentées en annexe 12.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents seront de nature domestiques et rejetés dans le réseau public existant (chasses d'eau, douches, lavabos...). Le réseau intercommunal est connecté à la station d'épuration de Drap (06340) conforme aux exigences de l'ARS pour le traitement et l'assainissement des eaux usées. La gestion des eaux incendie sera réalisée conformément à la réglementation ICPE et détaillée dans le dossier d'autorisation ICPE.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets de papeterie, emballages divers, ordures ménagères. La gestion des cendres se fera soit par remise des cendres aux propriétaires dans une urne, soit valorisées conformément au règlement 1069/2009 (cf. Article 13 de l'arrêté du 6/6/2018) (cf. Article 13 de l'arrêté du 6/6/2018)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'installation est implantée dans une ZAC et s'inscrit en dehors de tout zonage du patrimoine culturel et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Aucune modification de l'usage du sol

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le choix du four "PET 200" permet des rejets atmosphériques maîtrisés et conformes aux normes les plus stricts, des nuisances olfactives minimales grâce à la postcombustion performante, une efficacité énergétique supérieure réduisant l'empreinte carbone globale (le four consomme 40% de moins de combustible par rapport aux autres fours conventionnels). Les polluants contenus dans la fumée de crémation seront filtrés grâce au système de filtration prévu par le concepteur du four conformément à la réglementation française (normes CE). Aucun fonctionnement le dimanche/jours fériés/nuits. Le véhicule rentrera dans le local pour le déchargement à l'abri des regards. Il n'y a pas de vis à vis en face de l'entrée du local. Le contrôle des émissions de gaz est assuré par un système mis en place par le fabricant du four de crémation. Des mesures seront faites deux fois par an pour contrôler le bon fonctionnement du système de filtration. Deux bornes à incendie sont présentes la voirie à moins de 200 m de l'installation. Le projet respectera l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE et l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE. Les mesures d'atténuation du projet seront détaillées dans l'étude d'incidences du dossier d'autorisation ICPE.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est un crematorium animalier de faible capacite, avec uniquement 2 salaries. Le site a ete choisi pour limiter l'impact sur l'environnement : - parcelle dans une zone d'activite existante et sans vis-a-vis - parcelle entierement artificialisee sans modification du bati existant - au centre de la zone operationnelle (rayon de 35km) ce qui limite l'empreinte carbone dues aux emissions de CO² de notre vehicule. Le projet mettra en oeuvre toutes les mesures d'attenuation necessaires conformement a la reglementation en vigueur ICPE et respectera scrupuleusement toutes les normes associees. Pour toutes ses raisons, le projet de crematorium animalier de faible capacite devrait etre dispense d'une evaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GRASSART

Prénom Julien

Qualité du signataire President de la SAS Les Compagnons de la Baie

À Contes

Fait le 09-02-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)